

Règlement intérieur cantine scolaire 2023/24

Le temps du repas est un moment important dans la journée de l'enfant qui doit être dédié au calme, à la détente et à la convivialité. Le règlement intérieur relatif à la restauration scolaire doit permettre à chacun de respecter des règles indispensables au bon fonctionnement du service. Il constitue un document contractuel qui devra être lu, signé par les familles et conservé dans le dossier administratif de l'élève.

I / Inscription et admission

Article 1-1

Le service de restauration scolaire est destiné aux élèves scolarisés au sein de l'établissement scolaire Ibn Badis. En fonction de la capacité d'accueil, l'établissement est contraint de prévoir un dispositif de critère d'admission. Sont admis dans l'ordre des critères suivants :

- Les familles dont les deux conjoints travaillent et dont les horaires ne permettent pas de récupérer l'enfant pendant le temps méridien.
- Les familles domiciliées hors de la ville de Nanterre.
- Les familles domiciliées à Nanterre ayant des enfants scolarisés dans d'autres établissements et n'étant pas inscrit à la cantine scolaire.

Article 1-2

L'inscription se fait à l'année et le montant du tarif annuel est établi selon une tranche de 1 à 6 selon (défini par le quotient familial). Le paiement peut s'effectuer en une seule fois ou en échelonné par espèce, chèque ou virement.

II / Discipline

Article 2-1

Identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, il est indispensable que les règles élémentaires de vie en collectivité soient respectées, à savoir :

- Respect envers les pairs et les adultes
- Respect de la charte de bonne conduite (voir image annexe)

Article 2-2

Afin de faire respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir vivre et responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, une échelle de sanction est mise en place :

- En cas de manquement au règlement l'enfant fait l'objet d'un premier avertissement
- En cas de récidive un deuxième avertissement est notifié, selon la gravité des faits suivi de travaux de responsabilisation ou exclusion temporaire de la cantine
- A l'issue du 3^{ème} avertissement l'élève est exclu définitivement de la cantine scolaire

III / Régime alimentaire

Article 3-1

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires devront être signalés dès leur inscription. Dans le cas d'intolérance alimentaire, il sera demandé d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sollicité par les parents auprès du médecin. Ce PAI devra établir les modalités d'accueil des enfants allergiques et les conduites à tenir en cas de problèmes.

Article 3-3

En cas de fourniture d'un repas panier spécifié dans le PAI, une participation financière est fixée aux familles et qui prend compte du coût financier lié à l'accueil de l'élève.

IV / Modification et exécution

Ce règlement a été établi le 10/07/2023 par la direction en accord avec la présidence et entrera en vigueur dès la rentrée septembre 2023. Il pourra faire l'objet de modification pendant l'année, les familles en seront informées.

Signatures des responsables légaux suivies de la mention « lu et approuvé »

RESPECT

PROPRETÉ

CONVIVIALITÉ



1 EN ARRIVANT

- Se laver les mains avant de manger
- Ne pas bousculer dans la file et attendre son tour

3 PENDANT LE REPAS

- Respecter la nourriture
- Manger proprement et appliquer les règles de bonnes conduites à table

 Pour partager un bon moment ensemble, soyons tous engagés dans le respect de cette charte !



Institut Ibn Badis – charte de savoir vivre au réfectoire – collège / lycée

2 PENDANT LE SERVICE

- Respecter le personnel
- Demander poliment la quantité que l'on souhaite
- Prendre sa portion uniquement
- Respecter le matériel et l'organisation du service

4 A LA FIN DU REPAS

- Laisser la table propre et ranger sa chaise
- Débarrasser son plateau
- Respecter le tri et les consignes de débarrassage
- Ne pas emmener de la nourriture pour manger dans la cour

Pour passer un bon moment de pause détente, j'applique les 3 règles d'or :



RESPECT

1. Je suis respectueux envers les adultes et mes camarades
2. Je suis éco-responsable et ne fais pas de gâchis alimentaire
3. Je manipule la vaisselle avec soin afin de ne pas faire de casse

PROPRETÉ

1. J'assure l'hygiène de mes mains avant et après le repas
2. Je nettoie l'espace où j'ai mangé
3. Je trie et jette les déchets soigneusement lors du débarrassage

CONVIVIALITÉ

1. Je me déplace dans le calme et n'élève pas la voix pour ne pas déranger mes voisins de table
2. J'invite un camarade isolé à manger avec le groupe
3. Je garde ma bonne humeur en toute circonstance



Le bruit est facteur de stress et de fatigue.

Je m'engage à limiter les effets sonores.



Institut Ibn Badis – charte de savoir vivre au réfectoire – collège / lycée

